

Pêcheries côtières et aquaculture : équilibre entre gestion et développement



Pêche de poissons récifaux, Papouasie-Nouvelle-Guinée

Photo : Joshua Cinner

Cette note d'orientation a été réalisée par le Programme pêche côtière du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

Objet

La présente note d'orientation vise à :

- souligner l'importance des pêcheries côtières et de l'aquaculture pour l'alimentation et l'emploi des populations océaniques ;
- mettre en garde les gouvernements des îles du Pacifique et les partenaires du développement quant aux captures non durables de nombreuses ressources halieutiques côtières et à la nécessité d'améliorer la gestion ; et
- déterminer de nouveaux moyens de générer des revenus grâce à certaines ressources halieutiques sous-exploitées et à l'aquaculture, afin d'atténuer la pression pesant sur les ressources récifales.

Messages clés

Les petites pêcheries côtières, essentiellement basées sur les récifs coralliens, constituent l'un des piliers de la sécurité alimentaire et de la subsistance des populations océaniques. Or, ces pêcheries sont tributaires de ressources limitées qui ne permettent plus de répondre aux besoins en produits de la mer dans de nombreux États et Territoires. Par conséquent, la gestion avisée et durable des pêcheries récifales doit être accompagnée par le développement de pêcheries artisanales visant les thonidés et d'autres grands poissons océaniques, les petits poissons pélagiques et les vivaneaux profonds (lorsque c'est possible), ainsi que par le développement d'une aquaculture simple et économiquement viable.

Importance des pêcheries côtières et de l'aquaculture

Les pêcheries côtières font vivre de nombreux ménages, dont les moyens d'existence et l'alimentation dépendent des poissons et invertébrés pêchés dans les récifs coralliens et les lagons. Dans la région, ces petites pêcheries constituent la première ou la deuxième source de revenus d'environ 50 % des ménages côtiers.

Les pêcheries côtières fournissent également de 50 à 90 % des protéines animales consommées par les communautés côtières. La consommation de produits de la mer varie entre 18 (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et 147 (Tuvalu) kilogrammes/personne/an. Elle est également de 3 à 5 fois plus élevée que la moyenne mondiale dans de nombreux États et Territoires insulaires océaniques (ÉTIO). Les pêcheries côtières jouent un rôle bien plus important dans l'alimentation des communautés côtières que les pêcheries thonières industrielles (**fig. 1**).

Les captures des pêcheries côtières sont estimées à 155 000 tonnes par an (**tableau 1**), pour une valeur de 320 à 500 millions de dollars des États-Unis. La plupart de ces revenus reviennent directement ou indirectement aux communautés côtières. La contribution des pêcheries côtières au produit intérieur brut (PIB) dans la région est comparable à celle des thoniers locaux, étant donné que la pêche artisanale produit un ratio de valeur ajoutée plus important.

La production aquacole est dominée par la perliculture en Polynésie française et par la crevetticulture en Nouvelle-Calédonie (**fig. 2**). Toutefois, plusieurs autres produits, parmi lesquels l'huître creuse, le tilapia et les algues, connaissent un véritable essor.

Tableau 1. Estimations préliminaires des prises annuelles en tonnes pour les trois principales catégories de pêcheries côtières dans les États et Territoires insulaires océaniques. Le tableau complet se trouve à l'adresse (<http://cdn.spc.int/climate-change/fisheries/assessment/chapters/12-supp-tables.pdf>)

	Poissons récifaux et côtiers (t)	Poissons pélagiques côtiers (t)	Invertébrés (t)	Total des prises (t)
Mélanésie : Fidji, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Vanuatu	45 295	26 093	17 680	89 068
Micronésie : États fédérés de Micronésie, Guam, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Palau, Îles Mariannes du Nord	25 335	10 118	4 917	40 370
Polynésie : Samoa américaines, Îles Cook, Polynésie française, Niue, Pitcairn, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Wallis et Futuna	15 377	6 727	3 170	25 274
Total	86 007	42 938	25 767	154 712

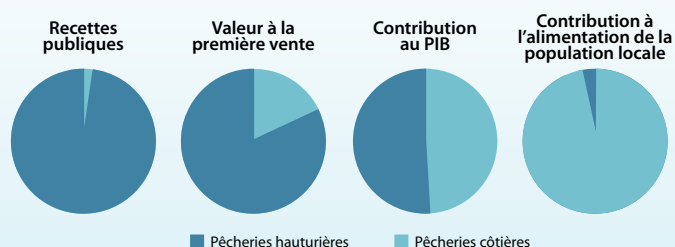


Figure 1. Importance relative des pêcheries hauturières et côtières en termes de types de bénéfices dans la région océanique (source : Gillett 2009).

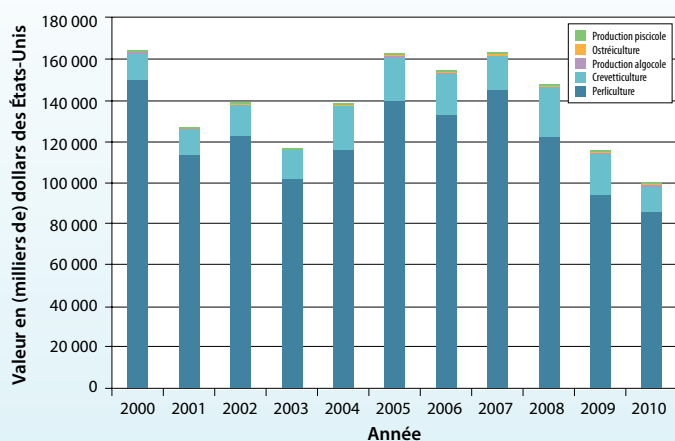


Figure 2. Valeur de l'aquaculture dans les îles du Pacifique par année, générée par la perliculture, la crevetticulture, la production algicole, l'ostréiculture et la production piscicole (Source : FAO FishSTAT, 2012).

Mesures de gestion

Une gestion avisée des ressources côtières passe par l'association de mesures nationales et de mesures communautaires. Il est préférable de gérer les espèces destinées à l'exportation commerciale (par ex. bêche-de-mer et troca) en utilisant des mécanismes d'exécution de niveau national. En revanche, pour la plupart des autres ressources côtières, les réglementations et des initiatives communautaires faisant participer toutes les parties prenantes à la mise au point et à l'application de mesures de gestion adéquates sont plus efficaces et durables. De nombreux services nationaux des pêches soutiennent et encouragent désormais les mesures de gestion communautaires, et apportent un appui législatif adapté.

Contrairement aux dispositions en place pour la pêche thonière industrielle, il n'existe pas de méthode de gestion régionale des pêcheries côtières, puisqu'il revient à chaque ÉTIO d'assurer une gestion durable de ses propres ressources côtières. Néanmoins, une initiative sous-régionale menée par le Groupe du fer de lance mélanésien a permis de mettre au point une feuille de route pour la gestion et le développement durable des pêcheries côtières (2014–2023), qui prévoit des plans d'exécution nationaux. Cette initiative est la première tentative de gestion sous-régionale des ressources côtières.

Augmentation des besoins en produits de la mer

Les ressources des récifs coralliens et d'autres habitats (mangroves, herbiers marins et platiers intertidaux), fortement ciblés par les pêcheries côtières, ne sont pas inépuisables. Par conséquent, pour répondre aux besoins alimentaires et économiques des populations en augmentation, le volume complémentaire de produits de la mer devra venir en grande partie des stocks pélagiques côtiers, en particulier des thonidés, et de l'aquaculture. Les pêcheries doivent faire l'objet d'une gestion avisée permettant d'optimiser les rendements durables de la pêche de poissons et invertébrés des habitats côtiers, et de réduire l'importance du « déficit vivrier » entre le volume de produits de la mer nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire et les stocks disponibles des pêcheries côtières (fig. 3).

Principaux défis à relever

- Fournir les 115 000 tonnes supplémentaires de produits de la mer nécessaires d'ici 2030 afin d'apporter suffisamment de protéines pour une alimentation saine ou de maintenir les niveaux élevés de consommation de poisson qui caractérisent la région (fig. 4). Ce complément sera essentiellement destiné à la Mélanésie.
- Préserver les habitats des poissons côtiers de tout préjudice ou dommage (causé par un aménagement mal maîtrisé des bassins versants et de la zone côtière, par une utilisation inconsidérée des récifs coralliens et des mangroves, et par la pollution) et éviter la surpêche des poissons malgré l'essor démographique.
- Augmenter la capacité et les ressources financières disponibles, d'une part, pour les services nationaux des pêches, afin qu'ils puissent vérifier l'efficacité des mesures de gestion communautaires des pêcheries côtières, et, d'autre part, pour les programmes de suivi, de contrôle et de surveillance nécessaires pour exporter des marchandises de grande valeur, telles que la bêche-de-mer.
- Associer la gestion efficace des pêcheries côtières au développement de la pêche côtière des petits et grands poissons pélagiques et de l'aquaculture, afin de réduire l'écart entre le volume de poisson nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire des populations en développement et le stock de poissons disponible dans les récifs coralliens et d'autres habitats côtiers.



- Renforcer et normaliser les méthodes de collecte de données, les systèmes et bases de données pour les poissons, les invertébrés et les habitats (y compris les données socioéconomiques et les informations relatives à la consommation de produits de la mer), afin de mieux orienter la gestion adaptative des pêcheries.
- S'adapter aux effets négatifs du changement climatique sur les habitats des poissons côtiers et les stocks de poissons et d'invertébrés, qui risquent de creuser le « déficit vivrier ».

Mesures prioritaires

- Attribuer plus de ressources humaines et financières aux services nationaux des pêches afin de renforcer la gestion communautaire et nationale des pêcheries côtières, en incluant des programmes de suivi, de contrôle et de surveillance si nécessaire, l'objectif étant d'assurer la pérennité des ressources côtières.
- Adopter une logique de « prestation de services » dans les services nationaux des pêches afin de soutenir efficacement et de manières variées les communautés de pêcheurs, en se concentrant sur l'information et le soutien stratégique.
- Promouvoir une gestion intégrée de la zone côtière par tous les organismes publics, les parties prenantes, les communautés et leurs partenaires du développement, afin de réduire la pression pesant sur les habitats des poissons côtiers et de préserver leur résilience naturelle au changement climatique.
- Sensibiliser les responsables à la nécessité de mettre en œuvre des mesures communautaires simples pour pérenniser la gestion des ressources côtières et de renforcer le soutien aux ONG pour qu'elles aident les communautés.
- Déplacer une partie de l'effort de pêche des ressources littorales vers les ressources pélagiques côtières en installant des dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés (fig. 5) et en apprenant aux communautés à pêcher efficacement autour des DCP.

- Inclure le financement des DCP dans les budgets récurrents destinés aux services des pêches, afin que ces infrastructures indispensables puissent être remplacées rapidement en cas de perte ou de détérioration.
- Explorer le potentiel lié au développement de la pêche artisanale du calmar diamant (fig. 6) et d'autres ressources côtières sous-exploitées (par ex. petits poissons pélagiques).
- Promouvoir une meilleure planification de l'aquaculture au sein du processus plus large de planification du développement économique et/ou de la gestion intégrée de la zone côtière, en se concentrant sur les sites et conditions propices au développement d'une aquaculture côtière et dulcicole économiquement viable avec un minimum de subventions publiques.
- S'assurer que le secteur privé participe aux activités aquacoles encouragées par les gouvernements ou leurs partenaires du développement.
- Encourager l'écotourisme privé et communautaire lié à la pêche sportive et à la randonnée palmée/plongée sous-marine, afin de diversifier les débouchés pourvoyeurs de revenus grâce aux activités et aux sports nautiques.
- Adopter des systèmes de collecte de données normalisés, faciles à utiliser et rentables pour les ressources côtières et littorales et l'aquaculture, afin de mesurer les indicateurs de l'état des habitats et des stocks de poissons côtiers.
- Adapter les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, ainsi que les systèmes de recensement, afin d'évaluer l'efficacité des méthodes de gestion visant à améliorer l'accès au poisson pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence et de les ajuster si nécessaire.

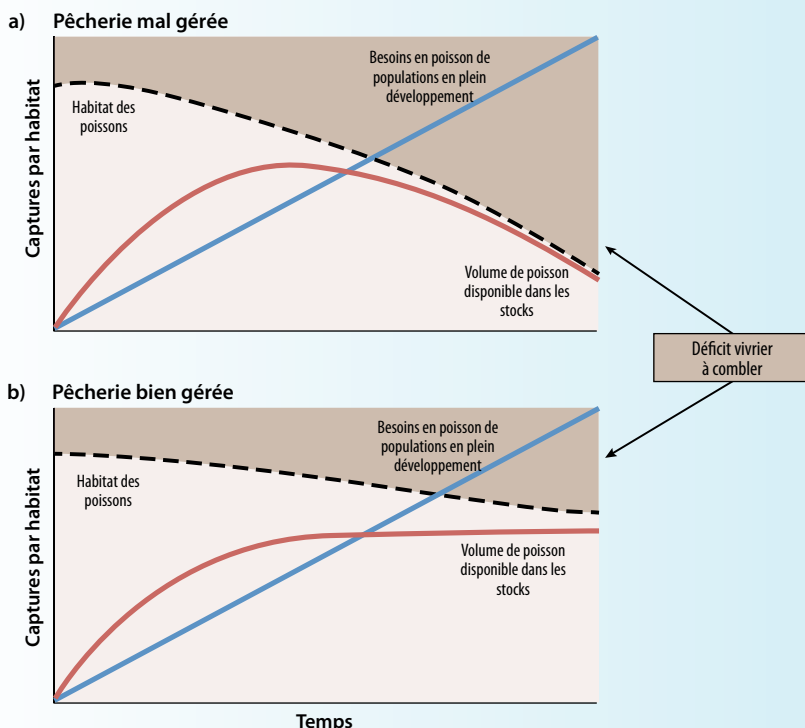


Figure 3. Lorsqu'une pêche est mal gérée (graphique a), les stocks de poissons ciblés et les captures (courbe rouge) fléchissent, tandis que les habitats marins (ligne en pointillés) se dégradent progressivement. Lorsqu'une pêche est bien gérée (graphique b), les stocks de poissons ciblés et les captures se maintiennent à un niveau durable. Une gestion avisée permet de limiter l'écart entre le volume de produits de la mer nécessaire à des populations qui connaissent un essor rapide et le volume de poissons démersaux et d'invertébrés que l'on peut pêcher durablement (CPS 2008 ; Bell et al. 2009).

Région océanienne

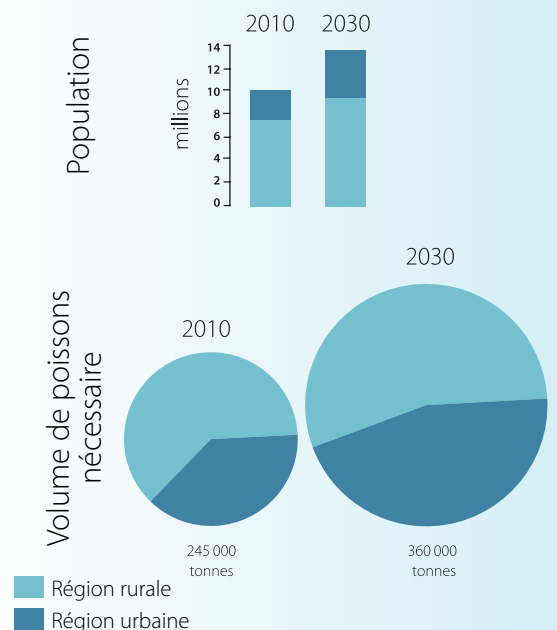


Figure 4. Essor prévu des populations et volume de produits de la mer nécessaire pour assurer une bonne hygiène alimentaire dans les régions rurales et urbaines du Pacifique.



Figure 5. Petits poissons pélagiques autour d'un DCP ancré.

Photo: David Itano



Figure 6. Calmar diamant.

Photo: William Sokimi

Bibliographie

Bell J.D. et al. 2009. Planning the use of fish for food security in the Pacific Islands. *Marine Policy* 33:64–76.

Cochrane K.L., Andrew N.L. and Parma A.M. 2011. Primary fisheries management: a minimum requirement for provision of sustainable human benefits in small-scale fisheries. *Fish and Fisheries* 12:275–288.

CPS. 2008. Note d'orientation de la CPS 1/2008 : Ressources marines et sécurité alimentaire. (http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Brochures/Policy_Brief1_08_VF.pdf).

CPS. 2012. Note d'orientation de la CPS 16/2012 : La pêche côtière face au changement climatique . (http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Brochures/Anon_12_PolicyBrief16_ClimateCoastal_VF.pdf).

CPS. 2013. Rapport 2013 : L'état des ressources halieutiques récifales, côtières et aquacoles dans les îles du Pacifique. (http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Anon_13_Status_Report_VF.pdf).

Gillett R. 2009. Fisheries in the economies of the Pacific Island countries and territories. Mandaluyong City, Philippines: Asian Development Bank.

Govan H. 2013. Strategic review of inshore fisheries policies and strategies in Melanesia: Fiji, New Caledonia, Papua New Guinea, Solomon Islands and Vanuatu. (http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Govan_13_Strategic_Review_Part1.pdf).

Pour tout complément d'information :

Moses Amos,
Directeur de la Division pêche,
aquaculture et écosystème marins
MosesA@spc.int

Lindsay Chapman
Directeur du Programme pêche côtière
LindsayC@spc.int



Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

CPS Secrétariat général de la
Communauté du Pacifique
BP D5
98848 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 26 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva
Private Mail Bag
Suva, Fidji
Téléphone : +679 337 0733
Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de Pohnpei
PO Box Q
Kolonias, Pohnpei, 96941 FM
États fédérés de Micronésie
Téléphone : +691 3207 523
Télécopieur : +691 3202 725

Bureau de pays des
Îles Salomon
PO Box 1468
Honiara, Îles Salomon
Téléphone : +677 25543 +677 25574
Télécopieur : +677 25547

Courriel: spc@spc.int
Site web: www.spc.int

© Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2014.

Texte original : Anglais — La photocopie de tout ou partie de ce document n'est permise qu'à des fins pédagogiques (non commerciales et non lucratives). L'autorisation de la reproduction, de l'adaptation ou de la traduction du document, sous quelque forme que se soit, doit être sollicitée au préalable par écrit à la CPS.